

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DASES 1105G Subvention à l'association Enfance et Familles d'Adoption (10e) pour son action de soutien aux familles adoptantes.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention à l'association «enfance et familles d'adoption» ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros au titre de 2014 est attribuée à l'association « enfance et familles d'adoption » (10e), (N° SIMPA 20378, Dossier 2014-04110).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 51, ligne DF 34006 du budget de fonctionnement du Département de Paris, de l'exercice 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement.